

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1762

16 juillet 2015

SOMMAIRE

Avation Capital	84548	Hypo Pfandbrief Bank International S.A.	84536
Centre de Vue Sàrl	84531	Immobilière Comète s.à r.l.	84533
CETREL S.A.	84531	Immobilière Comète s.à r.l.	84534
CG Cube S.A.	84532	Immobilière Sirius	84534
Chauffage Eecherschmelz S.A.	84530	Immobilière Sirius	84535
Chauffage Sauerwiss S.A.	84531	Institute of Higher Learning EU-USA A.s.b.l	84543
China Sunergy Luxembourg S.A.	84530	Intaglio Investments S.à r.l.	84534
Chordia Invest I S.A.	84532	Invest AD Sicav	84534
Citimmo Projects S.à r.l.	84530	IXTEQ S.A.	84535
CLC Group S.à r.l.	84533	Jade Portfolio 1 S.à r.l.	84535
CMC Capital Luxembourg 5	84533	Jade Portfolio 2 S.à r.l.	84536
CMSC Holding S.à r.l.	84530	JMD International S.A.	84535
CMSC Investment S.à r.l.	84532	Kaloo S.à r.l.	84537
Corporate II	84576	Kareta Car S.A.	84536
CPP Luxembourg 2 S.à r.l.	84531	Kase World Wide S.à r.l.	84537
Delion S.A.	84533	Kinailux S.à r.l.	84558
D.S.E. Corporate Investments S.A.	84531	Kind Centre Auditif S.à r.l.	84537
D.S.E. Corporate Investments S.A.	84530	Kizoku Investments S.à r.l.	84537
D.S.E. Corporate Investments S.A.	84532	La Terza S.à r.l.	84545
Glas-Hell S.à r.l.	84576	Lorupe SA	84575
Herman Miller International Finance Luxem- bourg S.à r.l.	84540	Ludmos	84567
HMac Investments S.à r.l.	84536	MCH Inversiones Industriales S.à r.l.	84538

Chauffage Eecherschmelz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 87.228.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076664/9.

(150087092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

China Sunergy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 159.922.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHINA SUNERGY LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015076666/10.

(150087182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Citimmo Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4551 Nieder Korn, 6, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 161.504.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015076673/10.

(150088333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

CMSC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 174.376.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 19 mai 2015, le Conseil de Gérance de la société a décidé de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy à L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015076679/12.

(150087494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

D.S.E. Corporate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.406.

—
Nous, soussignés Certifica Luxembourg S.à r.l. avec pour adresse 1, rue du Glacis L-1628 Luxembourg, vous présentons notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société D.S.E. CORPORATE INVESTMENTS S.A., avec effet immédiat.

Munsbach, le 21 mai 2015.

Certifica Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Bishen Jacmohone

Référence de publication: 2015076714/13.

(150087545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Chauffage Sauerwiss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 51.677.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076665/9.

(150087205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Centre de Vue Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 145.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 22/05/2015.

Référence de publication: 2015076658/10.

(150087419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

D.S.E. Corporate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.406.

Je, soussigné Brian Monk, demeurant au Thomhill Park, bâtiment Windrift GBM - IM8 3NB Ramsey, vous présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société D.S.E. CORPORATE INVESTMENTS SA, avec effet immédiat.

Munsbach, le 6 mai 2015.

Brian Monk.

Référence de publication: 2015076711/10.

(150087545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

CPP Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 403.558,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 174.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CPP Luxembourg 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015076697/11.

(150087666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de Six Group AG, l'actionnaire majoritaire de la Société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en application de l'article 314, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Pour CETREL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015076662/14.

(150087466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Chordia Invest I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.166.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076668/9.

(150088428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

D.S.E. Corporate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.406.

Je, soussigné Joao Luis Da Fonseca Ferreira, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, vous présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société D.S.E. CORPORATE INVESTMENTS S.A., avec effet immédiat.

Munsbach, le 6 mai 2015.

Joao Luis Da Fonseca Ferreira.

Référence de publication: 2015076713/11.

(150087545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

CMSC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 174.424.

EXTRAIT

Par décision en date du 19 mai 2015, le Conseil de Gérance de la société a décidé de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy à L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015076680/12.

(150087493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

CG Cube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.438.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue le 07 juin 2013:

1) L'intégralité du capital social est représentée.

2) L'Assemblée Générale renouvelle les postes des administrateurs, à savoir:

- Madame Christine MARGANNE, administratrice-déléguée, domiciliée rue du Parc 1 à B-5310 BONEFFE;

- Monsieur Guy DEBRUYNE, administrateur, domicilié rue du Parc 1 à B-5310 BONEFFE;

- la société SILVER SPIRIT CONSULTING S.A., administratrice, domiciliée à Jasmin Court, 35A Regent Street P.O. Box 1777 CITY-BELIZE.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de 2018.

3) L'Assemblée Générale nomme au poste de Commissaire aux comptes la société BEGEBEL SPRL, domiciliée He-nweg 98 à B-3700 TONGEREN.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de 2018.

Fait à Mamer, le 07 juin 2013.

Pour la société CG CUBE S.A.

C. MARGANNE

Administratrice-déléguée

Référence de publication: 2015076663/22.

(150088567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

CLC Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 149.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076677/10.

(150088414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Delion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 176.876.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015076722/13.

(150087518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Immobilière Comète s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 23.798.

L'Assemblée générale du 24 avril 2015 prend les décisions suivantes:

Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée générale des associés désigne Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall - L-5365 Munsbach comme Réviseur d'Entreprises de la société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour les Gérants

Le Secrétaire

Référence de publication: 2015077782/15.

(150089004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

CMC Capital Luxembourg 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.091,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 134.718.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 26 mai 2015 ont renouvelé les mandats des gérants, pour une durée indéterminée:

- Mr Derry CROWLEY, chartered accountant, Building G, West Cork Technology Park, Clonakility, Co. Cork, Irlande, gérant de catégorie A.

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour CMC CAPITAL LUXEMBOURG 5

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015076678/16.

(150088651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Intaglio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2015.

Référence de publication: 2015077780/10.

(150089348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Immobilière Comète s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 23.798.

Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mai 2015.

Pour la société

Immobilière Comète S.à r.l.

Référence de publication: 2015077783/12.

(150089005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Immobilière Sirius, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.676.

L'Assemblée Générale du 24 avril 2015 prend la décision suivante:

Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée générale des actionnaires désigne Ernst & Young SA, 7 Parc d'Activité Syrdall - L-5365 Munsbach comme Réviseur d'Entreprises de la société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Le Secrétaire

Référence de publication: 2015077784/15.

(150089008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Invest AD Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 164.565.

EXTRAIT

L'Assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2015:

- a approuvé la nomination de M. Mohammed Abdul Razzak Mohammed Salih, demeurant au Tariq Bin Ziad Street, Abu Dhabi, Émirats arabes unis, de M. David P. Sanders, demeurant au Tariq Bin Ziad Street, Abu Dhabi, Émirats arabes unis, et de M. Marc De Leye, demeurant au 19 rue de Bitbourg, L- Luxembourg, comme administrateurs pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016;

- a rejeté la nomination des auditeurs ("réviseur d'entreprises agréé") Deloitte Audit S.à r.l., avec adresse professionnelle au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg.

Pour le compte d'Invest AD SICAV

Citibank International Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015077789/17.

(150088964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Jade Portfolio 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 800.001,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015077796/9.
(150089193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

JMD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.696.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JMD INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015077805/10.
(150089150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Immobilière Sirius, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.676.

Le rapport annuel au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26.05.2015.

Pour la société

Immobilière SIRIUS

Référence de publication: 2015077785/12.
(150089009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

IXTEQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 95.429.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2015

1. M. Jacques MOUCHET, administrateur de sociétés, né à Annecy (France), le 25 janvier 1950, demeurant à 201108 Shanghai (République Populaire de Chine), Bâtiment 35, 1669 Lane, Yin Du Lu, a été reconduit dans son mandat de comme administrateur-délégué et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

2. M. Jean-Luc REGEF, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 10 septembre 1964, demeurant à 11155 Taipei (Taïwan), Section 6, Chung Shan North Road, 1F 48 Lane 405, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

3. M. Philip MOUCHET, administrateur de sociétés, né à Annecy (France), le 1^{er} décembre 1979, demeurant à HP9 1SG, Bucks (Royaume-Uni), 22, Butlers Court Road, Beaconsfield, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

4. La société à responsabilité limitée Société Ad quo S.à r.l., R.C.S. Grenoble n° 451 509 178, ayant son siège social à F-38000 Grenoble, 6, rue Clot-Bey, a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Pour IXTEQ S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015077794/23.
(150089198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Jade Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.100,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077797/9.

(150089192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

HMac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.993.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015077772/11.

(150089294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Hypo Pfandbrief Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 71.104.

Die Gesellschaft wurde am 27. Juli 1999 gegründet gemäß Urkunde von Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 799 vom 27. Oktober 1999.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Mai 2015.

Sebastian Jans

In Vertretung von Hypo Pfandbrief Bank International S.A.

Référence de publication: 2015077762/14.

(150089791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Kareta Car S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.083.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 27 mai 2015

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 mai 2015 que:

- la société European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l. a démissionnée de son poste de commissaires aux comptes de la Société avec effet à la date de l'assemblée

- la société Fontana & Associati Società di revisione Sagl, société de droit suisse avec siège social au 24, via Motta, 6830 Lugano, Suisse et enregistrée auprès du registre de commerce du canton du Tessin sous le numéro CHE-340.586.140 a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de l'assemblée et ce pour une durée allant jusqu'à l'approbation des comptes annuel de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Kareta Car S.A.

Représentée par M. Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2015077810/20.

(150089365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Kizoku Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2015.

Référence de publication: 2015077812/10.

(150089345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Kind Centre Auditif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 16, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 92.683.

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 26. Mai 2015 verlegt und befindet sich nun an folgender Adresse:
16, rue Glesener, L-1630 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Mai 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015077816/13.

(150089124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Kase World Wide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 173.394.

Déclaration de cession de parts

Il est porté à la connaissance de qui de droit que, l'associé de «La Société» à savoir Jolimon Investments S.à r.l. ayant son domicile au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg a cédé (sur base d'un contrat de cession), la totalité des 6 188 (six mille cent quatre-vingt-huit) parts sociales qu'il détenait dans «La Société» à la société Dotcorp Finance S.à r.l., une société établie au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015077811/15.

(150088841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Kaloo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.682.

Extrait des résolutions prises par les associés avec effet au 26 mai 2015

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.
2. Madame Valérie PECHON, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kaloo S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015077809/16.

(150088852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

MCH Inversiones Industriales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.883.674,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.749.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of May.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MCH Inversiones Midco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186735 (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by MCH Inversiones Industriales S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, of 20 September, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 9 November 2010 under number 2405, with registered office at 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155749. The articles of association the Company have been amended the last time by a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, on 22 Avril 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 July 2014 under number 1803.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the redemption of eleven million eight hundred thirteen thousand nine hundred thirty one (11,813,931) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each at an aggregate redemption price of eleven million eight hundred thirteen thousand nine hundred thirty one euro (EUR 11,813,931.-) consisting of the nominal value of the shares in accordance with article 6 of the articles of association of the Company on the basis of the interim accounts of the Company dated 12 May 2015 (the "Interim Accounts").

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of eleven million eight hundred thirteen thousand nine hundred thirty one euro (EUR 11,813,931.-) so as to reduce it from an amount of twenty six million six hundred ninety seven thousand six hundred five euro (EUR 26,697,605.-) divided into twenty six million six hundred ninety seven thousand six hundred five (26,697,605) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to fourteen million eight hundred eighty three thousand six hundred seventy four euro (EUR 14,883,674.-) divided into fourteen million eight hundred eighty three thousand six hundred seventy four (14,883,674) shares with a par value of one euro (EUR 1.-).

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to cancel eleven million eight hundred thirteen thousand nine hundred thirty one (11,813,931) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each so as to reduce the number of shares from twenty six million six hundred ninety seven thousand six hundred five (26,697,605) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to fourteen million eight hundred eighty three thousand six hundred seventy four (14,883,674) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 6 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at fourteen million eight hundred eighty three thousand six hundred seventy four euro (EUR 14,883,674.-) represented by fourteen million eight hundred eighty three thousand six hundred seventy four (14,883,674) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up"

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand hundred euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MCH Inversiones Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 186735 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Mme Rachida El Farhane, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que mentionnée ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des parts sociales émises par MCH Inversiones Industrielles S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 novembre 2010 sous le numéro 2405, ayant son siège social au 18-20, Rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155749. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 22 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juillet 2014 sous le numéro 1803.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le rachat de onze millions huit cent treize mille neuf cent trente et une (11.813.931) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à un prix de rachat total de onze millions huit cent treize mille neuf cent trente et un euros (EUR 11.813.931,-) consistant en la valeur nominale des parts sociales conformément à l'article 6 des statuts de la Société et sur base des comptes intermédiaires du 12 mai 2015 (les "Comptes Intérimaires").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de onze millions huit cent treize mille neuf cent trente et un euros (EUR 11.813.931,-) afin de le réduire de son montant actuel de vingt-six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinq euros (EUR 26.697.605,-) divisé en vingt-six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinq (26.697.605) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de quatorze millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-quatorze euros (EUR 14.883.674,-) divisé en quatorze millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-quatorze (14.883.674) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'annuler onze millions huit cent treize mille neuf cent trente et une (11.813.931) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune afin de réduire le nombre de parts sociales de vingt-six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinq (26.697.605) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à quatorze millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-quatorze (14.883.674) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution

Du fait des résolutions passées précédemment, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-quatorze euros (EUR 14.883.674,-) représenté par quatorze millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-quatorze (14.883.674) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement souscrites et payées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Déclaration

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes. Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14917. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015077133/126.

(150088540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Herman Miller International Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 196.044.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of May.

Before US Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Herman Miller, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Michigan, United States of America, having its registered office at 855 East Main Ave. Zeeland, MI 49464, United States of America and with ID Number 232362, here represented by Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 11, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The entity appearing is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Herman Miller International Finance Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.044 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 7, 2015, not yet published in the "Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations".

II. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) voting shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its right to convening notice. The Sole Shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by ten thousand US Dollars (USD 10,000.-), in order to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-), by the creation and issue of ten thousand (10,000) new voting shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all vested with the same rights and obligations as the existing voting shares (the "Voting Shares").

Subscription - Payment

Thereupon, Herman Miller, Inc., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the new Voting Shares and to have them fully paid up, pursuant to that certain contribution agreement dated May 11, 2015, by a contribution in kind consisting of two hundred and twenty million, seven hundred and forty-six thousand, one hundred and forty-three (220,746,143) shares of Herman Miller Global Customer Solutions (Hong Kong) Limited, a company organized under the laws of the Special Administrative Region of Hong Kong, People's Republic of China, having its registered office at Suite 4005, 40/F, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Special Administrative Region of Hong Kong, People's Republic of China, and registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 791187, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of one hundred and twenty million, six hundred thousand Hong Kong Dollars (HKD 120,600,000.-), corresponding to fifteen million, five hundred and fifty-five thousand, four hundred and seventy US Dollars (USD 15,555,470.-) using the exchange rate of HKD 7.7529 = USD 1, as of May 8 2015 (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated May 11, 2015; and
- a declaration from Herman Miller, Inc., prenamed, dated May 11, 2015.

Herman Miller, Inc., prenamed, declared that:

* it is the legal and beneficial owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;

* the Contribution in Kind is free from any pledge, charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights; and

* all formalities required for the formal transfer of the legal ownership of the Contribution in Kind are in course.

The excess amount of fifteen million, five hundred and forty-five thousand, four hundred and seventy US Dollars (USD 15,545,470.-) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) voting shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Voting Shares").

In addition to the Voting Shares, the Company may also issue non-voting shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Non-Voting Shares").

All the Voting Shares and the Non-Voting Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Voting Shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Herman Miller, Inc., une société constituée selon les lois de l'état du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, 855 East Main Ave. Zeeland, MI 49464, Etats-Unis d'Amérique et ayant le numéro 232362 comme «ID Number», ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Herman Miller International Finance Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.044 (la «Société»), constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 7 avril 2015, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales avec droit de vote ayant une valeur nominale d'un US Dollar (1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. L'Associée Unique, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de renoncer à son droit de convocation. L'Associée Unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille US Dollars (USD 10.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) à trente mille US Dollars (USD 30.000,-), par la création et l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales avec droit de vote d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales avec droit de vote existantes (les «Parts Sociales Votantes»).

Souscription - Libération

Sur ce, Herman Miller, Inc., prénommée, par sa mandataire, a déclaré souscrire à toutes les nouvelles Parts Sociales Votantes et les libérer intégralement, conformément à un contrat d'apport daté du 11 mai 2015, par un apport en nature de deux cent vingt millions sept cent quarante-six mille cent quarante-trois (220.746.143) actions de Herman Miller Global Customer Solutions (Hong Kong) Limited, une société constituée selon les lois de la région administrative spéciale de Hong Kong, République Populaire de Chine, ayant son siège social au Suite 4005, 40/F, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, région administrative spéciale de Hong Kong, République Populaire de Chine, et enregistrée auprès du registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 791187, qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de cent vingt millions six cent mille Hong Kong Dollars (HKD 120.600.000,-), correspondant à quinze millions cinq cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-dix US Dollars (USD 15.555.470,-) en utilisant le taux de change de HKD 7,7529 = USD 1, en date du 8 mai 2015 (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration du conseil de gérance de la Société, en date du 11 mai 2015; et
- une déclaration de Herman Miller, Inc., prénommée, en date du 11 mai 2015.

Herman Miller, Inc., prénommée, a déclaré que:

* elle est la propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement, conventionnellement et librement transmissibles;

* l'Apport en Nature est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers; et

* toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété juridique de l'Apport en Nature sont en cours.

Le montant excédentaire de quinze millions cinq cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-dix US Dollars (USD 15.545.470,-) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à trente mille US Dollars (USD 30.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales avec droit de vote ayant une valeur nominale d'un US Dollar (1,-) chacune (les «Parts Sociales Votantes»).

En plus des Parts Sociales Votantes, la Société pourra émettre des parts sociales sans droit de vote ayant une valeur nominale d'un US Dollar (1,-) chacune (les «Parts Sociales Non-Votantes»).

Toutes les Parts Sociales Votantes et Parts Sociales Non-Votantes seront collectivement désignées comme «parts sociales», ou le cas échéant, individuellement comme une «part sociale».

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et de donner pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des Parts Sociales Votantes nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 mai 2015. Relation: GAC/2015/4102. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015075360/169.

(150085728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Institute of Higher Learning EU-USA A.s.b.l, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 22, rue Hamesfeld.

R.C.S. Luxembourg F 10.399.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- Merx, Georges, Ph.D., Sr. Consultant, Infeurope S.A., Stadtbredimus, Luxembourgeois
- Karius, Tim, Employé privé, Banque Raiffeisen, Grevenmacher, Luxembourgeois
- Streng, Martine, Employée privée, Banque Raiffeisen, Grevenmacher, Luxembourgeois

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Institute of Higher Learning EU-USA A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de rechercher des méthodes supérieures d'éducation pour adultes, spécialement dans le domaine de l'étude des langues; de coordonner des programmes d'éducation pour adultes sur des sujets divers, en coopération avec des partenaires internationaux d'éducation; de faciliter des visites éducatives internationales; et de développer et opérer un depositaire de contenu éducatif.

Art. 3. L'association a son siège social à 22, rue Hamesfeld, L-5450 Stadtbredimus. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association Institute of Higher Learning EU-USA A.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum de membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 60 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatée par le conseil d'administration,
- en cas de représentation gravement fautive de son rôle dans l'association ou du rôle et des activités de l'association envers d'autres parties public ou privées

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art 10. Les niveaux d'associations effectives sont établis comme suit:

- membre régulier - tout individu désirant à devenir membre de la société
- membre étudiant - toute personne enregistrée dans un programme d'éducation au moment de son application de devenir membre dans l'Association
- membre organisation: une organisation ou firme ou groupe qui devient membre de l'Association
- membre d'honneur: une personne ou organisation avec des mérites externes qui devient membre de l'Association.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, ensemble avec l'ordre du jour. L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par tout moyen approprié.

Art. 12. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre V. Administration

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est d'un an et le mandat peut être répété si réélu. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 15. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 16. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre VI. Contributions et Cotisations

Art. 17. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 18. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 19. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre VIII. Modification des statuts

Art. 20. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 21. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre IX. Dissolution et liquidation

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre X. Dispositions finales

Art. 24. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2015075374/94.

(150086102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

La Terza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 193.681.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of May.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of La Terza S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 193.681 (the Company),

incorporated pursuant to a deed of the notary Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, on the 24th of December 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 407 of February 13, 2015.

THERE APPEARED:

Phantasia S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 191.955,

duly represented by:

- Mr. Robert Leon VAN MAASAKKER, entrepreneur, residing professionally at CH-1936 Verbier, 9, route des Creux, acting in his capacity as A Manager, and

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, acting in his capacity as B Manager.

(the Sole Shareholder).

The appearing party is hereby represented by Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal on May 11, 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the corporate units in the corporate capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 300.000.-) in order to bring it from the current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12.500.-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) corporate units with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, to the amount of THREE HUNDRED TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 312.500.-) by

way of the issuance of three hundred thousand (300.000) new corporate units with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

2. Subscription for and payment of the corporate capital increase specified in item 1. above by a contribution in cash;
3. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles of Association to give it the following reading:

" **5.1.** The corporate capital is set at THREE HUNDRED TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 312.500.-), represented by three hundred twelve thousand five hundred (312.500) corporate units in registered form with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment to the register of members of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued corporate units and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities); and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Member has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 300.000.-) in order to bring it from the current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12.500.-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) corporate units with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, to the amount of THREE HUNDRED TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 312.500.-) by way of the issuance of three hundred thousand (300.000) new corporate units with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

Second resolution

Thereupon, the Sole Member, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for all the three hundred thousand (300.000) newly issued corporate units with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each referred to in the above resolution, and agrees to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 300.000.-).

The amount of THREE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 300.000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Member resolves to amend article 5.1. of the Articles of Association, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is set at THREE HUNDRED TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 312.500.-), represented by three hundred twelve thousand five hundred (312.500) corporate units in registered form with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of members of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued corporate units and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de La Terza S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.681 (la Société),

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LOESCH, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 24 décembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 407 du 13 février 2015.

A COMPARU:

Phantasia S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social est situé à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.955,

dûment représentée par:

- Monsieur Robert Leon VAN MAASAKKER, entrepreneur, demeurant professionnellement à CH-1936 Verbier, 9, route des Creux, agissant en sa qualité de gérant A, et

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, agissant en sa qualité de gérant B (l'Associé Unique).

La partie comparante est ici représentée par Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée en date du 11 mai 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, au montant de TROIS CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 312.500.-) par le biais de la création de trois cent mille (300.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social décrite au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à TROIS CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 312.500.-), représenté par trois cent douze mille cinq cents (312.500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes); et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, au montant de TROIS CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 312.500.-) par le biais de la création de trois cent mille (300.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune.

Deuxième résolution

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent mille (300.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune et auxquelles il est fait référence dans la résolution précédente, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-).

Le montant de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-) est à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à TROIS CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 312.500.-), représenté par trois cent douze mille cinq cents (312.500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, chacun agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: H.H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 mai 2015. Relation: GAC/2015/4110. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015075413/161.

(150085729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Avation Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.883.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of May.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Grand- Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Avation Plc, a company incorporated and registered in England and Wales with registered number 5872328 and having its registered office at Cheyne House Crown Court, 62-63 Cheapside, London EC2V 6AX, United Kingdom (the "Shareholder")

here represented by Mrs Rachida El Farhane, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 May 2015.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Avation Capital" (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the Company is formed are:

- to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

- to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

- to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

- to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to

purchase, redeem, convert and pay off those securities;

- to issue debt instruments including bonds. These debts instruments could be issued on a private or public basis in accordance with the Law;

- to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, cooperation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

- to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety ship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

- to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

- to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the board of directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

- to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

- to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the board of directors and (ii) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Law.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed corporate capital of the company is fixed at FIFTY THOUSAND US Dollar (50,000.- USD) divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of ONE US Dollar (1.- USD) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

The shares will be transferable in accordance with the 1915 Law.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Board of Directors subject to the Law and these Articles.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the board of directors subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders; Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Friday of November each year at 11 a.m. CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his/her proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are documented in the form of written resolutions.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Where the Company has only one shareholder, he shall exercise the powers related to the general meeting of shareholders and his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a register held at the registered office of the Company.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be divided in 2 (two) categories of directors, respectively denominated class A Directors and class B Directors (the class B Directors being mandatorily Luxembourg residents).

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among the B directors a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors which one should be at least one B director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors which one should be at least B director. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has one Director, the sole signature of that Director;
- if the Company has more than 1 (one) Director, the joint signatures of 1 (one) class A Director together with 1 (one) class B Director.
- the sole signature of any Agent (person who is authorized to act for another (the agent's principal) through employment, by contract or apparent authority) to the extent powers have been delegated to him;

- the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated to the extent such a power has been delegated to him by the Board of Directors.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by 1 (one) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years. The auditors may be re-appointed.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of July of each year and shall terminate on the thirty day of June the following year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 June 2016.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

The Shareholder, as defined above, has subscribed to FIFTY THOUSAND (50, 000) registered shares each having a nominal value of ONE US Dollar (1.- USD).

All these shares have been fully paid up, so that the sum of FIFTY THOUSAND US Dollars (50,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at 5 and the number of statutory auditors at 1, for a period ending on the date of the annual general meeting as of 2020:

Class A Directors:

Mr Robert Jeffries Chatfield, born in Perth, Western Australia, on 3 December 1964, with professional address at 65 Kampong Bahru Road, Singapore 169370.

Mr Roderick Douglas Mahoney, born in Hawick Scotland, on 6 January 1958, with professional address at 65 Kampong Bahru Road, Singapore 169370.

Class B Directors:

Mr Shehzaad Atchia, born in Mauritius (Republic of Mauritius), on 22 May 1982, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Mr Erik van Os, born in Maastricht (The Netherlands), on 20 February 1973, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Mrs Maud Meyer-Milerioux, born in Amiens (Republic of France), on 25 May 1982, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The following party is appointed as a statutory auditor:

the company Artemis Audit & Advisory, S.à r.l., a company established and having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 166.716).

2. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Observation

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onze mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Avation Plc, une société constituée et existant sous les lois en Angleterre et au Pays de Galles avec le numéro d'enregistrement 5872328, établie et ayant son siège social au Cheyne House Crown Court, 62-63 Cheapside, London EC2V 6AX, United Kingdom («Actionnaire»),

ici représentée par:

Madame Rachida El Farhane, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2015.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «Avation Capital» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. Les objets de la Société sont:

- d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

- de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;

- d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

- d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil d'Administration considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

- d'émettre des titres de créance y compris des obligations. Les titres de créance peuvent être émises au public ou dans le cadre d'un placement privé;

- d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

- de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;

- d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;

- de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil d'Administration considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

- d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

- d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil d'Administration accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

Afin de dissiper toute équivoque, la Société ne peut exercer aucune activité du secteur financier sans avoir obtenu l'agrément requis.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Siège Social peut être transféré (i) en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le conseil d'administration de la Société (ii) en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires de la Société passée conformément à ces Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à CINQUANTE MILLE US DOLLARS AMERICAIN (50.000,- USD) divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d' UN dollar américain (1.- USD) par action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions sont cessibles conformément à la Loi de 1915.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Conseil d'Administration sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Conseil d'Administration sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires; Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de novembre de chaque année à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également prises sous forme de résolution écrite.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire unique, il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales, ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre tenu au Siège Social.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront divisés en 2 (deux) catégories d'administrateurs, respectivement dénommés Administrateurs de classe A et Administrateurs de classe B (les Administrateurs de classe B étant obligatoirement résidents luxembourgeois).

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir un président parmi les administrateurs B et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président nommé comme président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs dont au moins un administrateur de la catégorie B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs dont au moins un administrateur de la catégorie B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un seul Administrateur, la signature individuelle de cet Administrateur;
- en cas de pluralité d'Administrateurs, les signatures conjointes de 1 (un) Administrateur de classe A avec 1 (un) Administrateur de classe B.
- la signature individuelle de tout Délégué à la Gestion Journalière (personne qui est autorisée à agir pour un autre (le principal de l'agent) par voie d'emploi, par contrat ou mandat apparent) dans les limites des pouvoirs qui lui ont été délégués;
- la signature individuelle de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué et dans la mesure du pouvoir qui lui a été délégué par le Conseil d'Administration.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années. Les Auditeurs peuvent être réélus.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier juillet de chaque année et se terminera le trente juin de l'année suivante.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. L'assemblée générale des actionnaires peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2016.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

L'Actionnaire, comme défini ci-dessus, a souscrit à cinquante mille (50.000) actions nominatives, chacune d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-).

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille Dollars américain (50.000,-USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Résolutions de l'Actionnaire Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. 1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et le nombre des commissaires à un (1), pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires en 2020.

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Robert Jeffries Chatfield, né à Perth, Western Australia, le 3 décembre 1964, ayant son adresse professionnelle au 65 Kampong Bahru Road, Singapore 169370.

Monsieur Roderick Douglas Mahoney, né à Hawick Scotland, le 6 janvier 1958, ayant son adresse professionnelle au 65 Kampong Bahru Road, Singapore 169370.

Administrateur de catégorie B:

Monsieur Shehzaad Atchia, né à Maurice, le 22 mai 1982, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Monsieur Erik van Os, né à Maastricht (Pays-Bas), le 20 février 1973, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Madame Maud Meyer-Milerioux, née à Amiens (France), le 25 mai 1982, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

A été nommé commissaire aux comptes:

la société «Artemis Audit & Advisory» une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 166.716).

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Remarque

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14910. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015074318/555.

(150085131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2015.

Kinailux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.929.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of the month of May;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

1. "P5 Sub L.P.1", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on May 8, 2015;

2. "Permira V L.P.2", a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on May 8, 2015;

3. “P5 Co-Investment L.P.”, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on May 8, 2015;

4. “Permira Investments Limited”, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on May 8, 2015;

5. “P5 CIS S.à r.l.”, a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178 072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on May 8, 2015; and

6. “Permira V I.A.S L.P.”, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on May 8, 2015.

The said powers of attorneys, after initialed “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforesaid, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of “Kinailux S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twenty seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-) represented by two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three (3) members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two (2) managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. The managers shall be responsible in accordance with article 59 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for the performance of their duties.

To the extent permissible under Luxembourg law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the managers, auditors, secretaries and other officers, servants or agents of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, in connection with the performance of their duties or in relation thereto except for any costs, charges, losses, damages and expenses they shall incur or sustain as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

None of them shall be liable for (i) the acts, neglects or defaults of the other manager(s), or for having acted jointly with the other managers for compliance purposes; or (ii) for any bankers or other persons with whom any assets of the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody; or (iii) for any bankers, brokers, or other persons to whom assets of the Company have been remitted; or (iv) for any defect of title of the Company to any property purchased; or (v) for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company any security for which any moneys of the Company have been invested; or (vi) for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part; or (vii) for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the performance of their respective duties or in relation thereto, except if the same shall happen as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first day of November to the last day of October of the following year.

Art. 18. Each year, as at the last day of October, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward

losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on October 31st, 2015.

Subscription and payment

The two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) shares have been subscribed as follows:

Shareholders	Shares
“P5 Sub L.P.1”, prenamed	469,723
“Permira V L.P.2”, prenamed	2,146,693
“P5 Co-Investment L.P.”, prenamed	33,679
“Permira Investments Limited”, prenamed	80,793
“P5 CIS S.à r.l.”, prenamed	4,932
“Permira V I.A.S. L.P.”, prenamed	14,180
Total:	2,750,000

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash so that the amount of twenty seven thousand five hundred euro (EUR 27,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one two hundred euro (EUR 1,200,-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
 - Mr Eddy PERRIER, born on July 5th, 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Mr. Kees JAGER, born on April 1st, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey; and
 - Mr. Cédric PEDONI, born on March 24th, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de mai;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

1. “P5 Sub L.P.1”, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 8 mai 2015;

2. “Permira V L.P.2”, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 8 mai 2015;

3. “P5 Co-Investment L.P.”, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 8 mai 2015;

4. “Permira Investments Limited”, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 8 mai 2015;

5. “P5 CIS S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178 072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 mai 2015; et

6. “Permira V I.A.S L.P.”, a limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Christian DOSTERT, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 8 mai 2015.

Les procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “Kinailux S.à r.l.” (ci-après la “Société”) laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) représenté par deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra

informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux (2) gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Les gérants sont responsables conformément à l'article 59 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, pour l'exercice de leurs fonctions.

Pour autant que la loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires et autres dirigeants, préposés ou mandataires de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toutes action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils doivent ou devraient, ou que l'un d'entre eux doit ou devrait, encourir ou engager pour cause d'une signature de contrat ou de toute action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, à l'exception de ceux qu'ils encourent du fait de leur propre acte de malveillance, négligence ou manquement respectivement.

Aucun d'entre eux ne devra être responsable pour (i) les actes, négligences ou manquements commis par le(s) autre(s) gérant(s) ou pour avoir agi conjointement avec les autres gérants dans un but de conformité; ou (ii) pour tout banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés pour en assurer la garde; ou (iii) pour tout banquier, courtier ou toute autre personne entre les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis; ou (iv) pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien; (v) pour l'insuffisance, l'absence ou l'invalidité de titre de la Société alors que des fonds de la Société ont été investis; ou (vi) pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part; (vii) pour toute perte, dommage ou inconvénient de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec celles-ci, excepté s'ils résultent de leur propre malveillance, négligence ou manquement.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} novembre et se terminera le dernier jour d'octobre de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour d'octobre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent (10%) du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 octobre 2015.

Souscription et libération

Les deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) de parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

Associés	Parts sociales
"P5 Sub L.P.1", prénommée	469.723
"Permira V L.P.2", prénommée	2.146.693
"P5 Co-Investment L.P", prénommée	33.679
"Permira Investments Limited", prénommée	80.793
"P5 CIS S.à r.l.", prénommée	4.932
"Permira V I.A.S. L.P", prénommée	14.180
Total:	<u>2.750.000</u>

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée générale des associés:

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eddy PERRIER, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France, avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Monsieur Kees JAGER, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, Channel Islands, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey; et

- Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 12 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/10323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015075399/474.

(150086038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Ludmos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.931.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of the month of May

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mr. Lucian Gheorghe DANCAESCU, Manager, born on the 03rd of November 1949 in Pancota Romania, with a permanent residence at 112 Matamoros Dr., Pensacola Beach, FL-32561, United States of America, and

- Mr. Michael Smith OGU, Manager, born on the 10th of October 1973 at Aboh Mbase - Imo State, Nigeria, with a permanent residence at Lüdinghauser Strasse, 67, D-44339 Dortmund, Germany,

both represented by Mr. Max MAYER, employee, having his professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of powers of attorney substituted to him.

The said powers signed "ne varietur" by the appearing parties and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation ("the Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which such parties declares to incorporate.

Art. 1st. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "LUDMOS" (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part

of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company also includes the holding of all intellectual and industrial property rights such as trademarks, patents and domain names.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting

of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of May each year at 3:00 p.m. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory Provisions

The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2015.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the latter have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their name:

Subscriber	Number of shares	Payment
Lucian Gheorghe DANCAESCU	51	6.375 €
Michael Smith OGU	49	6.125 €
TOTAL	100	12.500 €

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Decision of the extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed by unanimous vote the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. Are appointed as main managers for an undetermined duration:

- Mr. Lucian Gheorghe DANCAESCU, Manager, born on the 03rd of November 1949 in Pancota Romania, with a permanent residence at 112 Matamoros Dr., Pensacola Beach, FL-32561, United States of America, and

- Mr. Michael Smith OGU, Manager, born on the 10th of October 1973 at Aboh Mbaïse - Imo State, Nigeria, with a permanent residence at Lüdinghauser Strasse, 67, D-44339 Dortmund, Germany,

3. The Company will be bound by the signature of each of the aforementioned managers for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- M. Lucian Gheorghe DANCAESCU, gérant, né le 03 novembre 1949 à Pancota, Roumanie, domicilié au 11,2 Matamoros Dr., Pensacola Beach, FL-32561, Etats-Unis d'Amérique du Nord, et

- M. Michael Smith OGU, gérant, né le 10 octobre 1973 à Aboh Mbaïse - Imo State, Nigeria, domicilié à Lüdinghauser Stasse. 67, D-44339 Dortmund, Allemagne;

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3 route de Luxembourg, en vertu de procurations lui substituées.

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Les parties comparantes, ès qualités, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée («les statuts») qui est constituée par la présente comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LUDMOS» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du

groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

L'objet de la société couvre également la détention de tous droits intellectuels et industriels, tels que marques, brevets et noms de domaine.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par email pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées.

Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

A partir du moment où la société compte plus de 25 associés, la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés est obligatoire. La date de l'assemblée générale est fixée au premier lundi du mois de mai de chaque année à 15h00. Si ce jour n'est pas ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31^{ème} jour du mois de décembre 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales indiquées à côté de son nom:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Paiement
Lucian Gheorghe DANCAESCU	51	6.375 €
Michael Smith OGU	49	6.125 €
TOTAL	100	12.500 €

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décision extraordinaire de l'assemblée des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants principaux pour une durée indéterminée:

M. Lucian Gheorghe DANCAESCU, gérant, né le 03 novembre 1949 à Pancota, Roumanie, domicilié au 11,2 Matamoros Dr., Pensacola Beach, FL-32561, Etats-Unis d'Amérique du Nord, et

M. Michael Smith OGU, gérant, né le 10 octobre 1973 à Aboh Mbaïse - Imo State, Nigeria, domicilié à Lüdinghauser Stasse. 67, D-44339 Dortmund, Allemagne;

3. La Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ces deux gérants pour tous les actes posés dans la limite de l'objet social et de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 mai 2015. Relation GAC/2015/4040. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015075443/453.

(150086194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Lorupe SA, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Solution R International SA.

Siège social: L-9912 Troisvierges, 5, Tubeseck.

R.C.S. Luxembourg B 116.961.

L'an deux mil quinze, le quatre mai.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LORUPE SA», dont l'enseigne commerciale est «Solution R International» avec siège social à L-9999 Wemperhardt, 4A, Opder Haaart, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, de résidence à Hesperange, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 août 2006, numéro 1577.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 juillet 2013, numéro 1637.

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 116.961.

L'assemblée est ouverte à onze heures et sous la présidence de Monsieur Renaud JEANFILS, demeurant à B-4960 Malmédy (Belgique), 3, Xhoffraix-Rue de Herdier, Belgique, qui fait également office de scrutateur

et qui nomme comme secrétaire Monsieur Max WAGNER, demeurant professionnellement à L-9573 Wiltz, 7, Rue Michel Thilges

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-9912 Troisvierges, 5, Tubeseck et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, ensemble avec les procurations, après

avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart à L-9912 Troisvierges, 5, Tubeseck.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à onze heures trente.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à environ 900.-€.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jeanfils R., Wagner M., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 06 mai 2015. Relation: DAC/2015/7519. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 20 mai 2015.

Référence de publication: 2015075439/59.

(150085950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Glas-Hell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 21, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 27.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015076879/10.

(150088168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Corporate II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.531.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015076634/11.

(150088889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.
